

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 13 JUILLET 2020 – 9h30

Séance publique salle communale – respect distanciation sociale

Présents :

Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Catherine Zalduendo

Excusée : Chantal Toustou

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

➤ **Nomination pour le vote des sénatoriales**

Élus à l'unanimité :

- Titulaire :

Hervé Peloffi

- Suppléants :

Pierre Henrich

Pierre-Marie Milone

Vincent Sabadie

➤ **Nomination du conseiller membre de la commission de contrôle des listes électorales :**

Catherine Zalduendo

➤ **Point sur les heures complémentaires de la secrétaire de mairie**

Un volume de 12 heures hebdomadaires sera nécessaire pour permettre à Fabienne Campos de s'installer dans le poste (organisation des dossiers papier et dossiers électroniques, archivage...).

Il est décidé de faire un avenant au contrat de travail pour passer le volume du CDD de 10 h à 12 h hebdomadaires jusqu'à la fin de l'année 2020.

➤ Guillaume Moquet est désigné comme **réfèrent du site internet de Prades**.

➤ **CAUE – architecte**

Dans le cadre du projet d'aménagement et d'embellissement de l'entrée du village côté Cabailère, le ralentissement de la vitesse devra être intégré dans les propositions de l'architecte.

Le service départemental de l'équipement sera associé à ce projet.

Le dossier de projet de rénovation de La Bexane (façades, terrasse) comprendra aussi l'amélioration de l'entrée du restaurant.

➤ **Point sur les travaux**

• Chemins

L'entreprise Baylac a fini le chantier plus tôt que ce qui était prévu (septembre). Certaines zones ont été sécurisées dans la perspective d'éventuelles récidives d'intempéries de forte ampleur.

Il y aura de l'entretien à assurer régulièrement.

Pierre Henrich et Vincent Sabadie, aidés de Didier Labouret y veilleront.

L'entreprise est également intervenue sur le départ du chemin de SeptCazes.

Les travaux sont donc terminés.

Nous avons pu obtenir **70% de subventions publiques** pour financer ce chantier.

Une demande de subvention complémentaire a été déposée auprès du Conseil départemental.

- La clôture du jardin d'enfants a été changée par Didier et renforce la sécurisation du lieu.

- Le chantier d'automatisation de la pendule et de la sonnerie des cloches a été également finalisé par l'entreprise Terrol semaine 29. Les différentes sonneries ont été programmées en respectant les coutumes pradéennes (messe, angélus, glas, mariage, tocsin...).

Le marteau qui sonne les heures frappe la cloche à un niveau un peu plus haut que précédemment, ce qui explique un son un peu plus aigu.

Le départ du circuit électrique a été refait, avec la création d'une prise de terre et la pose d'un coffret équipé de différentiels afin de sécuriser chaque départ de ligne. Le coût total des travaux s'élève à 5553€ HT.

- Didier a changé un chevron abîmé dans l'église.

- Toit du presbytère : les travaux seront finalisés avant l'hiver.
- La débroussailleuse a été remplacée pour un modèle plus performant accompagné d'un casque neuf. Le coût s'élève à 875€ HT.
- Pierre, Hervé et Didier ont assuré la sécurisation provisoire du chemin du cimetière, à base de béton, en attendant les prochains travaux de voirie.
- Changement chaudière logement du presbytère : étant donné le montant évalué de ces travaux, des devis seront demandés à plusieurs artisans pour répondre aux exigences des règles de la comptabilité publique.

➤ **Infiltration d'eau maison M. Cano**

Malgré les travaux d'étanchéité sur une fontaine à proximité il y a toujours des infiltrations d'eau dans la maison de M. Cano. Le SMDEA a dû interrompre l'écoulement de l'eau sur cette fontaine pour procéder à d'autres investigations.

Le SMDEA a contacté le maire pour faire part de son étonnement devant l'interpellation vive d'un voisin utilisant la fontaine pour l'arrosage de son jardin et qui était fort mécontent de cette interruption.

Le SMDEA est en droit à terme d'équiper les fontaines de boutons pressoir. Pour tout problème sur le village avec le SMDEA, il est préférable de se rapprocher du maire pour s'informer de la situation avant d'intervenir personnellement.

Le village a tout intérêt à maintenir de bonnes relations de travail avec le SMDEA.

➤ **Point sur les loyers communaux**

Dans un contexte de pandémie entraînant l'arrêt de la vie économique, et à l'image d'autres communes qui ont montré l'exemple, la réflexion et le débat portent sur l'effort de solidarité que peut consentir la commune.

Le seul levier possible concerne les logements communaux.

Une subvention équivalente à un mois de loyer sera attribuée à chaque locataire et a été voté à l'unanimité.

Pour le restaurant La Bexane le conseil a porté une attention particulière à cette activité économique et a voté à l'unanimité une subvention équivalente à 4 mois de loyers comprenant la location du restaurant, de la licence et du garage.

Il est apparu qu'il était indispensable de soutenir l'activité du seul commerce de notre village.

➤ **Point sur les messages reçus de deux administrés**

- Permis de construire de Jean Muratet

- Par rapport à la réglementation régissant la distance entre une construction neuve et une exploitation agricole, la Chambre d'agriculture devrait donner un avis favorable au permis demandé.
- Par contre le permis de construire instruit par la Préfecture devra être corrigé pour tenir compte des exigences du Plan de prévention des risques majeurs naturels.

- Photos de la famille Joseph Denjean

Les photos montrées près des lieux emblématiques de Prades cherchent à illustrer la vie des pradéens au fil du temps. Elles sont là pour retracer une époque.

Elles valorisent les personnes qui y figurent sans porter atteinte ni à leur mémoire ni à leur famille.

Pour rappel, le décès des personnes présentes sur des photos entraîne la perte de fait du droit à l'image.

- **Point sur la révision des impôts locaux**

Une liste de 24 noms de personnes redevables des impôts locaux devra être constituée et transmise à la Préfecture. Six de ces personnes, choisies par la Préfecture, participeront à la commission d'examen des logements par rapport aux normes des impôts fonciers.

- **Comité des fêtes**

La subvention pour le comité des fêtes, pour l'année 2020, sera de 1000€.

Questions diverses

- Le panneau explicatif de la décharge déchets verts est commandé et sera placé dès sa livraison.
- La convention de la salle communale signée avec l'association de chasse doit être revue pour intégrer l'utilisation de la chambre froide (*la chambre froide est à la disposition de tous, mais durant la période de chasse, la priorité de l'utilisation est donnée aux chasseurs. Leur accord sera nécessaire pour l'utiliser durant cette période*).

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 12h30.